

**Avec cet article, nous poursuivons notre série entamée avec le n° 121 de « Fonction Publique », série consacrée à expliquer et valider les principaux fondements du Statut général.**

**Q**ue n'entend-on dire sur la grille indiciaire commune aux trois versants de la Fonction publique ?

Elle serait un carcan, génératrice de blocages insupportables, voire de la situation salariale catastrophique que subissent les fonctionnaires.

La réalité est bien différente de ces assertions.

### De l'intérêt irremplaçable de la grille

Le système de rémunération de la Fonction publique est directement lié à la conception de carrière. Elle est composée d'un échelonnement indiciaire dans lequel s'inscrivent les catégories et les grades.

La conception de la grille unique s'appuie donc sur quatre principes forts :

- Unicité et transparence du système,
- Égalité de traitement. A niveau de qualification équivalente, traitements équivalents, quelle que soit l'administration (et le versant de la Fonction publique) et l'endroit géographique où l'agent est employé. Ainsi, potentiellement, est assurée la mobilité la plus large, y compris inter Fonction publique,
- Critères de classements objectifs, peu nombreux et simples, reposant sur la reconnaissance des qualifications,
- Mécanique rationnelle permettant un déroulement de carrière lisible et cohérent.

# - 3 -

## La grille indiciaire

Indissociable de la séparation du grade et de l'emploi -fondatrice de la gestion publique des carrières-, la grille indiciaire est un élément essentiel pour la neutralité de la Fonction publique.

### Des remises en cause incessantes

C'est, à n'en pas douter, son caractère progressiste qui vaut à la grille indiciaire unique, depuis des années, des attaques continuelles.

Aujourd'hui (si l'on met de côté le système dérogatoire des échelles-lettre) la grille indiciaire n'offre plus qu'une amplitude de salaire qui va de 1 à 3. La catégorie B ne débute plus qu'à 5 % au-dessus du salaire minimum et la catégorie A qu'à 26 %. Hors nouvel espace indiciaire, la catégorie C, quant à elle, ne permet plus, dans le meilleur des cas (carrière complète sur 2 corps et 4 grades) qu'une progression inférieure à 40 % entre son plancher et son sommet.

Des lustres de politique salariale indigente ont conduit la grille à un écrasement insupportable, dévalorisant les traitements, asphyxiant les déroulements de carrière, dépréciant les qualifications.

Les dispositifs hors grille sont de plus en plus nombreux, la part des primes dans la rémunération totale ne cesse d'augmenter et des systèmes dérogatoires ont été mis en place (nouvelle bonification indiciaire ou la multiplication des emplois fonctionnels, par exemple). Toutes ces dispositions rendent plus opaques le système, lui confèrent un côté aléatoire et individualisent le rapport au pouvoir d'achat et à la carrière. Avec de vrais dangers sur la

séparation du grade et de l'emploi, donc sur la fonction publique de carrière et son contenu de neutralité.

### Les vraies réponses à construire

Il faut redonner à la grille indiciaire toute sa valeur et toute sa pertinence.

Pour ce faire, la CGT propose :

- Un minimum de rémunération à 1400 euros mensuels bruts,
- Une amplitude de la grille allant de 1 à 5,5,
- Pour une carrière complète, une amplitude minimale pour chaque agent de 1 à 2, et la fin des multiples barrages de grades artificiels,
- L'intégration au traitement des primes et indemnités non liées à des sujétions spécifiques et réelles,
- La redéfinition des catégories en intégrant les nouveaux niveaux de qualification (nous proposons de reconnaître par des catégories nouvelles le bac + 2 et les diplômes d'études supérieures longues).
- La réintégration des échelles lettres dans la grille indiciaire « chiffre »,
- La fin des dispositifs dérogatoires (NBI, emplois fonctionnels...),
- Des qualifications précises pour l'entrée à chaque niveau de la grille (sauf pour une catégorie « sas » pour les non diplômés)...

**Oui, la grille indiciaire unique est, aujourd'hui encore, un socle synonyme de progrès, de transparence et de cohérence. Plutôt que de la mettre à mal, les véritables pistes constructives passent par sa refonte et son affermissement.**